

ARRÊTÉ**portant permission de voirie et réglementation de la circulation et du stationnement****Chemin des Arjalats****N° 2025/132****Le Maire de Puichéric,****Vu** le code de la route et notamment l'article R.225 ;**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et celui du 16 février 1988 et notamment son livre 1, 4^e partie ;**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment ses articles 25 et 27 ;**Vu** la demande d'ENEDIS en date du 6 octobre 2025 ;

Considérant que les travaux de modernisation des réseaux électrique nécessitent l'installation provisoire sur le domaine public d'un groupe électrogène et la réglementation de la circulation et du stationnement pendant cette intervention ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le pétitionnaire, Enedis, est autorisé à entreposer un groupe électrogène chemin des Arjalats du mercredi 17 novembre 2025 au vendredi 19 novembre 2025 inclus, comme précisé ci-dessous :



Article 2 – Du mercredi 17 novembre 2025 au vendredi 19 novembre 2025 inclus, la circulation sera fermée et le stationnement interdit sur la partie du chemin des Cascals concernée par l'intervention.

Article 3 – Au cours de cette période, la circulation des véhicules sera déviée par la rue du Gregau et la rue de la Tramontane.

Article 4 – Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, qui sera installée et entretenue par le pétitionnaire.

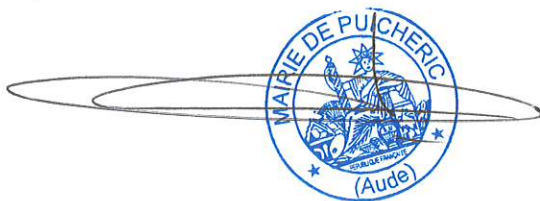
Article 5 – Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

Article 6 – Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 7 – Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

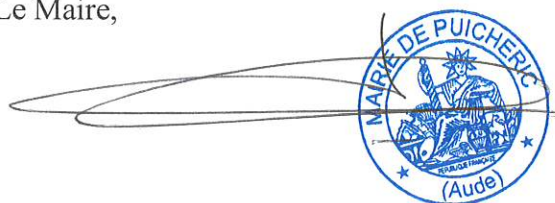
- Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage ou la publication le 7 octobre 2025

Le Maire,



Fait à Puichéric, le 7 octobre 2025.

Le Maire,



Christine PÉANY.